

Brux. le 9^{ème} 1860

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 734

Le Soussigné s'est
adressé aux de la Commission
administrative du Musée royal
de Peinture et de Sculpture
de Belgique le Paysage
(Chaussée de la Campine
N^o 396 du Catalogue de Salon
de 1860) qui s'est exécuté
pour le Gouvernement et qui
sera remis pour être exposé
à l'Exposition de peinture
des Arts des Arts à Lyon.
Il s'engage à l'insérer
le dit tableau en l'état
immédiatement après la clôture
de cette Exposition et à
assumer la responsabilité
de tous les accidents qui
pourraient survenir à
ce tableau.

Bruxelles, le

Bruxelles, le 9^{bre} 1860.MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTUREN^o 734N^o 2

Le soussigné déclare avoir reçu
de la Commission administrative
du Musée Royal de Peinture
et de Sculpture de Belgique,
Le Paysage (Châprière de la Campine
N^o 396 du Catalogue du Salon
de 1860) qu'il a exécuté pour
le Gouvernement et qui lui est
remis pour être envoyé à l'Expo-
sition de peinture des Arts des
Beaux-Arts à Lyon. Il s'engage à
réintégrer le dit tableau au
Musée, immédiatement après
la Clôture de cette Exposition et à
assumer la responsabilité de toutes
accidents qui pourraient survenir à
cette toile.

Bruxelles, le 12 Novembre 1860.

T. Jourmeis

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Direction générale
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3711
10,083.

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 22 ^{juin} 1860.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 734

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous com-
munique, ci-joint, une lettre
de M. P. Vasselle, Secrétaire
de la Chambre de commerce de
Bruxelles, demandant en termes
signés d'attention, que le Gouverne-
ment consente à envoyer à
l'exposition de peinture de la
Société des amis des arts, à Lyon,
le paysage exécuté par M. Pourmois,
pour le musée de l'Etat.
Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien me faire connaître, dans un

délai

Messieurs Les Membres de la Commission
administrative du Musée royal de peinture
et de sculpture.

délai aussi rapproché que possible,
notre avis au sujet de cette demande.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire Général,
L'Homme

Brussels, le 27^e 9^{bre} 1860

M^{re} Ellen. D. l' Inst.

Par votre lettre du 22
De ce mois, Direction-gén.
des Beaux-Arts, N^o 3711
10083,
vous voulez bien nous
consulder sur le point
de savoir s'il convient
d'autoriser M^{re} Fournier
à envoyer à l'Exposition
de Lyon, le tableau
qu'il a exécuté pour le
compte de l'Etat.

Pour répondre, M^{re}
Ellen, qu'il importe
d'établir, dans l'intérêt
de la conservation des
œuvres composant les
collections modernes, que le
Gouvernement prenne
pour règle générale de
ne pas consentir à des
semblables déplacements.
Cependant, les motifs
~~exceptionnels~~ que M^{re}

193

Lacomble fait valoir dans
la ~~lettre~~, nous semblant de
nature à permettre une
exception en faveur de M.
Fournier, à la condition
que cet arbitre s'engage
à restituer son habitation
immédiatement après la
clôture du Salon de Lyon
et à assumer la respon-
sabilité de tous les
accidents qui ~~pourraient~~
survenir ^{à son domicile}.

Agr. M. Lecomble
l'ap. de notre humble
comité

Le Président

Le Secrétaire.

V. B.

F. Lecomble